

Conférence romande de l'égalité

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

+41 (0)21 316 61 24
info.befh@vd.ch
www.vd.ch/egalite

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte...

Que reste-t-il du deuxième revenu d'une famille lorsque les frais de crèche et les impôts supplémentaires ont été payés ? C'est ce qu'a souhaité savoir la Conférence romande de l'égalité. Elle a donc mandaté la professeure Monika Bütler de l'Université de Saint-Gall pour effectuer cette recherche, devenue une publication intitulée ***Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes.***

L'originalité de la démarche réside dans le concept d'**analyse marginale**, qui consiste en l'**analyse financière de chaque jour de travail supplémentaire**. Tous les cantons romands y sont traités distinctement et comparativement.

On y montre, dans le détail, pour quels revenus et dans quelles configurations familiales (couples mariés, concubins, familles monoparentales), la ou le deuxième partenaire d'un couple (la femme dans la réalité économique et sociale actuelle) a un intérêt financier direct à travailler. On y détermine très précisément la **part restante du deuxième revenu**, déduction faite des frais de garde et des impôts supplémentaires engendrés par chaque journée d'activité professionnelle. C'est d'ailleurs ce calcul auquel procèdent, souvent intuitivement, la majorité des couples, dans leurs choix de taux d'activité.

Ainsi, il apparaît que, dans certaines configurations, en particulier celles des femmes mariées avec deux enfants, les frais de garde et d'impôts peuvent entraîner une **perte financière pour les 4^{ème} et 5^{ème} jours de travail**. Ces mères de famille ont alors peu d'intérêt financier direct à travailler à plus de 60%.

Cela pourrait expliquer pourquoi, en Suisse aujourd'hui, l'organisation familiale la plus fréquente obéit au modèle « Monsieur travaille à 100% et Madame à 50% ». Ce choix n'est-il pas fortement influencé par la faible part restante du deuxième revenu au-delà du troisième jour de travail ? Au vu des résultats de l'étude, la question mérite d'être posée. Et la conséquence, à long terme, du temps partiel des

egalite.ch

femmes - au moment d'un divorce, en cas de chômage ou à l'âge de la retraite - est bien souvent dramatique.

De surcroît, au moment où les femmes sont au bénéfice de formations de plus en plus pointues, que leur activité professionnelle devient une nécessité économique pour les entreprises et que la société exige d'elles une plus grande autonomie financière (réglementation du divorce, révisions AVS, etc.), de tels freins financiers sont difficilement compréhensibles.

Par cette publication, la Conférence romande de l'égalité entend contribuer utilement aux débats sur la politique familiale et l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Elle offre au pouvoir politique et aux collectivités publiques des éléments tangibles et chiffrés, qui constituent autant d'aides à la décision. Elle invite ces dernières à accroître leur soutien aux crèches, à repenser leurs tarifications ainsi qu'à poursuivre la réflexion sur la fiscalité individuelle.

Cette publication vient compléter celle de 2002 intitulée *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*.

Contacts :

VD Sylvie Durrer 079 216 50 27 (présidence)

BE Barbara Rüt 031 633 75 78

FR Geneviève Beaud Spang 026 305 23 86

GE Teresa Skibinska 022 388 74 50

JU Angela Fleury 079 353 46 04

NE Nicole Baur 079 735 02 15

VS Nicole Langenegger Roux 079 582 82 11